

**Rôle de la séance publique du 25/07/2024 à 10h00****Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE**Greffière** : Madame DAOUD

---

**01) N° 2401953****RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

---

Demandeur M. S Alji

Me NEVE DE  
MEVERGNIES

Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

M. Alji S demande à la cour de suspendre l'exécution du jugement n° 2402418 du 5 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 6 février 2024 du préfet de la Sarthe l'obligeant à quitter le territoire français sans délai, en fixant le pays de renvoi, et lui interdisant le retour sur le territoire français pendant trois ans en l'informant de son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen pendant la durée de cette interdiction.